



Siège Social : ALENCON
Impasse Joan Miro
61250 VALFRAMBERT
Tél : 02 33 80 49 49
Fax : 02 33 80 49 48

ARGENTAN
2 Bvd Victor Hugo
B.P. 75
61203 ARGENTAN
Tél : 02 33 39 86 00
Fax : 02 33 36 95 62

FLERS
1077 Route de Domfront
B.P. 10
61101 FLERS
Tél : 02 33 65 77 55
Fax : 02 33 66 36 00

VIRE
Z.A La Papillonnière
B.P. 60013
14501 VIRE
Tél : 02 31 66 17 30
Fax : 02 31 67 65 30

ORNALLIA
Concessionnaire - SAS au capital de 1 500 000 € - RCS Alençon 375 750 460
N° SIRET 375 750 460 00012 - CODE APE : 4511Z - N° TVA : FR 36 375 750 460

Dépannage 24H/24 N° VERT : 0810 05 15 15



Internet : www.bodemerauto.com

Facture éditée sur le site de : **FLERS**

N° Client	Bon de livraison	N° Facture	Page	Date
70501	254462	564795	1/1	18/11/2023

ATTESTATION DE TRAVAUX

TVA :

Marque	Type de véhicule	N°immatriculation	N°de série	N°Plaque ovale	Date Livraison Véhicule	Km
RENAULT	BCMK	GD707AE	VF1AH000167356114	YA26389	03/12/2021	20412

Date d'entrée	Type/E	Demandeur	N° V/O	Réf. garantie
18/11/2023	M1	CHEQUE		

Référence - Désignation	Quantité	P.U. vente	% Remise	Prix unitaire net	T	Montant
-------------------------	----------	------------	----------	-------------------	---	---------

* OR 254462 DU 16/11/2023 **

INTERVENTION A : entretien 20 000 kms

MA4GB FORFAIT REV NPE CLASSIQUE RN17 / 05W30 AVEC ASSIST

10265505R	RONDELLE ETANCHEITE BOUCHON	002065	1,00			inclus
1200768927	FILTRE HUILE	024011	1,00			inclus
711943781	CASTROL RN 5W30 RN17 VRAC EU	VRAC	3,40			inclus
711238967	LAVE-GLACE HIVER	041021	1,00			inclus
3BB1	OG REVISION VEHICULE		1,00			inclus

Base
taux
T.V.A

Total H.T.

Total T.V.A.

Montant pièces	Montant M.O.	Petites fournitures	Divers 1	Divers 2
----------------	--------------	---------------------	----------	----------

Net à payer

Client

Facture

Date

Montant TTC

Règlement

Echéance

Remise à l'ordre

MO facturée au bareme des temps sauf (*) au temps passé

Date d'édition : 18/11/2023 de règlement : 18/11/2023

Voir conditions générales de vente sur la commande, voir conditions générales de réparations sur l'ordre de réparation.

Conservez ce document, il vous sera demandé pour l'application de la garantie.

Clause de réserve de propriété : nous nous réservons la propriété des marchandises objets des présents débits, jusqu'à leur paiement intégral, conformément à la loi 80-335 du 12 mai 1980. T.V.A. acquittée sur les débits.

MODALITÉS DE RÈGLEMENT : Le paiement est comptant sauf convention écrite. Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé. En cas de retard de paiement, il sera facturé de plein droit, sans mise en demeure préalable, dès le premier jour de retard, un intérêt par jour de retard, égal à 3 fois le taux légal et en application de l'article L.441-6 du Code de commerce d'une indemnité forfaitaire de 40€.